



AVIS DE CONVOCATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La présidente, Mme. Mélissa Coulombe-Leduc, vous convie à l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, qui aura lieu en ligne le **lundi 26 avril 2021 à 19h**.

Par internet : Réunion Zoom [840 0311 3783#](https://villequebec.zoom.us/j/84003113783)

Par téléphone sans frais : 1 (855) 703-8985 réunion 840 0311 3783#

<https://villequebec.zoom.us/meeting/register/tZAtd-qprzqtEtfRuPKYT-guSGYdj6sTkc4E>

Projet d'ordre du jour

21-AGA-01	19 h	Ouverture officielle de l'assemblée générale annuelle
21-AGA-02	19 h 02	Lecture et adoption de l'ordre du jour
21-AGA-03	19 h 05	Ouverture de la période électorale <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation du déroulement des élections➤ Appel de candidatures➤ Présentation des candidates et candidats et début du scrutin¹
21-AGA-04	19 h 20	Présentation de la Ville sur les résultats du dépistage du plomb dans l'eau potable
21-AGA-05	20 h 00	Période d'information du conseiller municipal
21-AGA-06	20 h 15	Adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 octobre 2020
21-AGA-07	20 h 20	Rapport annuel et états financiers 2020 <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation du rapport annuel➤ Présentation des états financiers➤ Période de questions et de commentaires du public➤ Ratification du rapport annuel et des états financiers➤ Nomination des signataires (deux) des états financiers
21-AGA-08	21 h 00	Fermeture du scrutin, dépouillement et annonce des résultats¹
21-AGA-09	21 h 10	Période du public
21-AGA-10	21 h 15	Levée de l'assemblée

Note : L'assemblée générale annuelle sera suivie d'une assemblée régulière du conseil d'administration.

¹ Le scrutin se déroule concurremment à l'assemblée et prend fin au point 21-AGA-08. Toutefois, le président d'élection prendra les mesures nécessaires pour permettre aux personnes présentes d'exercer leur droit de vote. Le dépouillement du scrutin et l'annonce des résultats se font après la fermeture du scrutin, le tout concurremment à l'assemblée.

Modalités pour la mise en candidature

Toute personne majeure résidant dans le quartier peut présenter sa candidature pour l'un des postes à pourvoir :

- 3 postes réservés aux femmes (deux mandats de deux ans et un mandat d'un an)
- 2 postes réservés aux hommes (deux mandats de deux ans)

Pour poser sa candidature

Toute personne majeure résidant dans le quartier peut se présenter. Pour soumettre votre candidature, il suffit de :

1. Remplir le [formulaire en ligne de dépôt et d'appui d'une candidature aux conseils d'administration des conseils de quartier](#).
2. Transmettre le lien du [formulaire en ligne](#) à faire remplir par vos connaissances pour obtenir l'appui de dix résidents majeurs ou représentants d'établissement de votre quartier.

Comment se déroulent les élections?

La mise en candidature et les élections se déroulent séance tenante lors de l'assemblée générale annuelle. Une fois leur formulaire de candidature validé, les candidats sont invités à s'adresser brièvement à l'assemblée, puis l'élection se fait par scrutin secret.

Qui peut voter?

Toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier ou qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire du quartier ont droit de vote. Sur place, présentez une pièce d'identité pouvant attester que vous êtes majeur et que vous résidez dans le quartier. Si vous votez au nom d'un établissement, assurez-vous d'avoir un document attestant que vous représentez cet établissement.

Documentation

Les formulaires de candidature en version papier sont remplacés par un formulaire en ligne. Ils seront toutefois acceptés s'ils sont numérisés et transmis par courriel.

- [Formulaire de candidature - poste élu et coopté \(version électronique\)](#)
- [Formulaire de candidature - poste élu \(version papier\) \(PDF : 110 Ko\)*](#)
- [Formulaire de candidature - poste coopté \(version papier\) \(PDF : 140 Ko\)*](#)
- [Formulaire d'attestation de représentant \(version papier\) \(PDF : 100 Ko\)](#)